



Pau, le 25 mars 2024

Mobilisations des 18, 19 et 20 mars Préparer la suite, avec les parents

Même si la journée du 19 mars pour la défense et la promotion de la Fonction publique (traitements, statut...) a pu paraître globalement décevant, avec par exemple un millier de manifestant-e-s seulement à Pau, la mobilisation dans certains collèges et lycées a été parfois très importante, voire exceptionnelle comme au collège Tristan Derème d'Oloron Sainte-Marie. En effet, en accord avec les parents, et en contestation des suppressions de divisions, l'opération « Collège mort » y a connu un grand succès : seulement 68 élèves sur 487 attendus lundi 18 mars, 12 mardi 19 mars et 83 % de grévistes.

Des taux de grévistes ont été élevés dans d'autres EPLE mardi 19 mars : au lycée G. Fébus d'Orthez 56 % (et vie scolaire, restauration et hébergement fermés), 47 % au collège Gabard de Jurançon, 55 % au lycée Supervielle d'Oloron Sainte-Marie...

L'exemple de la mobilisation du collège Tristan Derème est sans doute une voie à suivre. Les parents citoyen-ne-s sont désormais conscient-e-s qu'au-delà des revendications spécifiquement salariales, pleinement légitimes, les personnels de l'EN défendent aussi un véritable service public d'Éducation Nationale, offrant à chaque élève de notre République, sur tout son territoire, les mêmes conditions favorables d'apprentissages scolaires, en luttant sérieusement contre les inégalités sociales. Or, il apparaît clairement désormais aux yeux de tou-te-s, que la politique suivie par les gouvernements successifs est conduite dans un sens frontalement opposé.

Congrès national du SNES-FSU à LA Rochelle : l'appel aux actions !

Le congrès national s'est tenu du 18 au 22 mars, il a réaffirmé toute sa combativité contre l'école du tri social et pour la revalorisation des conditions salariales des professions de l'Éducation Nationale

Pour lutter... et gagner !

- **organiser des heures d'information syndicale, réunions publiques** pour partager nos analyses sur l'État du collège et du lycée (crise du recrutement, absence de mesures salariales à la hauteur, conditions de travail et d'étude des élèves) et **expliquer les dangers du « Choc des savoirs »** .

- soutenir, impulser et organiser toutes les **mobilisations locales**, notamment les reconductions des grèves partout où cela est possible. Par son **fonds d'action**, le SNES-FSU contribue à la **solidarité** syndicale et professionnelle pour les collègues syndiqué-es engagé-es dans la durée dans des grèves.

- **appeler les professeur-e-s de français et de mathématiques à déposer des alertes sociales** pour interpeller les DASEN, rectrices et recteurs sur les conditions de travail dégradées et les conséquences sur le métier de la mise en place des groupes.

- affirmer « **à la prochaine rentrée, nous ne trierons pas nos élèves** » : dans les CA, les réunions de préparation de rentrée etc) . Nous exigeons l'abandon des mesures « Choc des savoirs »

- **Le SNES-FSU appelle à la grève le mardi 2 avril**, pour l'abandon des mesures « Choc des savoirs », pour exiger une revalorisation salariale sans contreparties et des moyens pour l'École publique. Le SNES-FSU soutiendra toutes les reconductions là où cela est possible en rappelant que c'est en s'inscrivant dans la durée, par plusieurs jours de grève, que la mobilisation sera victorieuse, à l'image de nos collègues du Québec. Il appelle aussi les personnels à **occuper le temps des vacances zonées par des actions diversifiées** dans les zones qui ne seront pas en congés (rassemblements, récréations revendicatives, grèves, banderoles devant les établissements, tractages etc) et à s'inscrire dans la journée du 1^{er} mai

- le SNES-FSU proposera à la FSU et à l'ensemble des organisations syndicales, fédérations de parents d'élèves **une grande manifestation nationale pour la défense de l'École publique, laïque, émancipatrice et inclusive**.

Santé et sécurité au travail Réunion de la F3SCT, le 21 mars 2024 La FSU pour faire appliquer les textes, promouvoir la prévention

Si les personnels de la DSDEN sont investi-e-s dans leurs missions, les difficultés à développer et mettre en œuvre tous les outils réglementaires disponibles pour prévenir et traiter les défauts de sécurité et de santé de nos conditions de travail demeurent fortes. Il nous faut donc, entre autres, promouvoir la formation ainsi que l'élaboration et la diffusion de protocoles afin de faire face aux **situations d'urgence** (par exemple avec un élève « en crise »), et ce, dans le cadre d'un plan de prévention départemental reprenant les orientations stratégiques ministérielles. Il faut promouvoir la formation des collègues à la saisie des **fiches du Registre SST**, en même temps que de rappeler aux chef-fes d'établissement la nécessité de répondre à ces dernières. Il faut défendre la présence d'un poste à minima et à temps complet d'**infirmerie** par EPLE (certains-es travaillent sur plusieurs), ...

Et ce dans un **contexte professionnel de plus en plus pathogène**. En effet, le rapport de la médecine du travail est, las, très alarmant le nombre de situations augmente (455 en 203, déjà 300 au 15/03/24), et concerne 10% de la profession

Mutations: mouvement intra - rappels

Saisie des vœux : ouverture de SIAM : du 12 mars 2024 (midi) au **28 mars 2024 (midi)**

Téléchargement des confirmations des demandes directement par les candidat-e-s sur **SIAM** : le **29 mars 2024**

Retour des confirmations avec les pièces justificatives : le **5 avril 2024** (sous forme de dossier papier à remettre au/à la chef-fe d'établissement. Les collègues des autres académies doivent transmettre le dossier directement au rectorat).

Date limite de dépôt des dossiers handicap : le **5 avril 2024** (sous forme de dossier papier à remettre au chef d'établissement. Les collègues des autres académies doivent transmettre le dossier directement au rectorat).

Date limite pour les **contestations de barèmes**, les **annulations de mutation** ou les **demandes tardives** : **17 mai 2024** (les contestations de barème se font par « colibri ». Les courriels ont toutefois acceptés)

Affichage des barèmes et contestations du 6 mai 2024 (midi) au 17 mai 2024

Affichage des barèmes définitifs : 22 mai 2024

Affichage des **résultats** + RAD TZR : **12 juin 2024**

Date limite de réception des demandes de **recours** : le **19 juin 2024** (les contestations de barème se font par « colibri ». Les courriels sont toutefois acceptés).

Nous restons disponibles aux contacts mentionnés en entête de la présente circulaire. Nous tiendrons une **dernière permanence mercredi 27 mars** : **13h30 à 16h**.

Choc des savoirs

Les derniers textes : inacceptables, inapplicables !

La note de service sur les groupes de niveau vient de paraître dans la foulée de la publication des arrêtés et décrets publiés le 17 mars au Journal officiel liés au « Choc des savoirs ». Intitulée « Organiser les enseignements de français et de mathématiques en groupes afin d'élever le niveau de tous les élèves », elle ne trompera personne : elle montre en plusieurs endroits que l'organisation en groupes de niveau vise à **creuser les inégalités entre les élèves et à mettre au pas les professeur·es**.

Parmi les régressions, on trouve les groupes à la main des chef-fe.s d'établissement, la possibilité d'intégrer les élèves de SEGPA dans un groupe de niveau...

Voir nos analyses sur <https://www.snes.edu/article/choc-des-savoirs-les-textes-publies-sont-inacceptables-et-inapplicables/> et sur <https://www.snes.edu/article/note-de-service-sur-les-groupes-de-niveau-non-nous-ne-trierons-pas-nos-eleves/>

Le SNES-FSU appelle tous les personnels à **ne pas appliquer le « Choc des savoirs »** afin de le neutraliser.

Mobilisons-nous pour une École publique démocratisante !